

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2017

Sur convocation en date du 2 février 2017

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents :

Thierry BELLIVIER, A. GAUDÉ, Catherine JACQUEMIN, Viviane MARGUET, Michèle OLMETA, Stanislas BRUN, Francis SIEDLECKY, Sylvaine DEMANGE, Sébastien CHAMBON, Catherine TRASSAERT, Jenny D'HONDT, Olivier COCHERIL.

Etaient absents :

- Marie-Madeleine RIBON qui a donné procuration à Thierry BELLIVIER
- Florence HARTENSTEIN qui a donné procuration à Sylvaine DEMANGE
- Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Laurent GUYOT
- Séverine MASSON
- Dominique MOLAND
- Céline TEIVA

Monsieur Alain GAUDÉ est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
17-01	05/01/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AB 298, sis 39 rue Thiers.
17-02	20/01/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AE 29, sis 36 rue du 8 ^{ème} BCP
17-03	30/01/2017	Décision de non préemption du bien cadastré AH 139, sis 40 Rue du Haut du Chêne.

2017 - 01 : Autres domaines de compétences des Communes (9.1) : signature d'une convention de fourniture de repas au périscolaire avec le syndicat mixte du grand Toulais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de fourniture et de livraison de repas pour la cantine signée en 2014 avec le Syndicat mixte du Grand Toulais est arrivée à échéance le 31 décembre dernier et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Syndicat Mixte du Grand Toulais, pour une durée de d'un an, une convention de fourniture et de livraison de repas au périscolaire.
- **PRECISE** que cette convention pourra être renouvelée deux fois sur décision expresse.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

2017 - 02 : Autres domaines de compétences des Communes (9.1) : signature d'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention avec le syndicat mixte du Grand Toulais pour l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2015, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec le syndicat mixte du Grand Toulais, pour la mise à disposition d'un assistant de prévention, chargé de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité à Dommartin les Toul.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il propose de la renouveler pour une quotité de travail annuelle de 40 heures, au coût horaire de 26 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de signer avec le syndicat mixte du grand toulais, à compter du 1^{er} janvier 2017, une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention, pour une quotité de travail annuelle de 40 heures, au coût horaire de 26 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le syndicat mixte du grand Toulais, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, une convention de mise à disposition d'un agent de prévention, pour 40 heures de travail, au coût horaire de 26 €.
- **PRECISE** que cette convention pourra être renouvelée.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

2017 - 03 : Autres domaines de compétences des Communes (9.1) : Syndicat des transports de l'agglomération Toulaise : adhésion des communes de DOMGERMAIN et FOUG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par arrêtés en date du 19 septembre 2005 et du 3 avril 2009, les communes de Chaudeney-sur-Moselle, Ecrouves, Toul et Dommartin-les-Toul se sont rassemblées au sein du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise (STAT) en vue de gérer la compétence « transports urbains de voyageurs » sur le territoire des quatre communes incluses dans le périmètre de transports urbains.

Par délibération en date du 24 novembre 2016, la commune de Domgermain a sollicité son adhésion au STAT, acceptée par délibération du comité syndical le 14 décembre 2016.

Par délibération en date du 9 décembre 2016, la commune de Foug a sollicité son adhésion au STAT, acceptée par délibération du comité syndical le 27 janvier 2017.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et après avis favorable des commissions compétentes, le conseil municipal est invité à approuver l'adhésion des communes de Domgermain et Foug au Syndicat des Transports de l'agglomération Toulaise.

Parallèlement, l'article V des statuts du STAT dispose que les communes membres sont représentées ainsi au sein du comité syndical :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney-sur-Moselle
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul
- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves
- 6 délégués pour la commune de Toul

Compte tenu des adhésions de Domgermain et Foug, il est proposé de modifier le nombre de délégués de la manière suivante :

- 2 délégués pour la commune de Chaudeney-sur-Moselle
- 3 délégués pour la commune de Dommartin-les-Toul
- 4 délégués pour la commune d'Ecrouves
- 6 délégués pour la commune de Toul
- 2 délégués pour la commune de Domgermain
- 3 délégués pour la commune de Foug

Soit un total de 20 délégués titulaires.

Le nombre de délégués suppléants à désigner est identique au nombre de délégués titulaires.
Les autres articles demeurent inchangés.

En application des dispositions de l'article L.5211-20-1 du CGCT, chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

-APPROUVE l'adhésion des communes de Domgermain et Foug

-APPROUVE la modification des statuts du STAT telles que proposée ci-dessus

2017 - 04 : Finances locales – Subventions (7.5) : Travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente : demandes de subvention au titre de la DETR et du CTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certains travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont susceptibles d'être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 (DETR), ainsi qu'au Contrat Territoires Solidaires (CTS), le dispositif d'appui du département aux territoires.

S'agissant des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente, l'estimatif réalisé sur la base d'une étude de faisabilité, s'élève à environ 52 000 € H.T., tous corps d'état confondus. (Aménagements extérieurs et intérieurs).

Pour la DETR, seuls sont éligibles les travaux d'aménagement intérieurs et à l'extérieur, uniquement la création de rampes d'accès, pour un montant total d'environ 22 000 € H.T. Le taux de plafonnement est fixé à 30 %.

Pour le CTS, le taux maximum susceptible d'être attribué est de 40 %.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait alors le suivant :

- Montant estimatif HT de l'intégralité des travaux : 52 000 €
- o Subvention attendue du CD (40 %) : 20 800 €
- o DETR (sur la base de 22 000 € éligibles – 30 %) : 6 600 €
- o Autofinancement de la commune : 24 600 €

Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de juillet 2017.

Le maire précise que ces montants seront ajustés au regard des résultats des consultations d'entreprises qui seront prochainement lancées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente pour un montant estimé de 52 000 €, ainsi que son plan de financement.
- **DECIDE** de solliciter pour ce projet une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017, et du conseil départemental, au titre du CTS 2016-2021.
- **PRECISE** que ces projets seront autofinancés par la commune, déduction faite des aides apportées.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

2017 – 05 : Finances locales – subventions (7.5) : projet d'aire de jeux à côté du City Stade : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le projet d'aménagement d'une aire de jeux, aux abords du city stade a été retenu par la commission travaux pour l'année 2017.

Ce projet consiste en la fourniture et l'installation de diverses structures de jeux pour un montant total HT d'environ 15 000 €, ainsi que la fourniture de bancs en béton, pour un montant HT d'environ 4 380 €, soit un total HT de 19 380 €.

Le Maire précise que ces montants seront ajustés au vu du résultat de la consultation d'entreprises qui sera prochainement lancée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de création d'une aire de jeux aux abords du city stade
- **DECIDE** de solliciter pour ce projet, Monsieur Jean-François HUSSON, sénateur, au titre de la réserve parlementaire.
- **PRECISE** que ce projet sera autofinancé par la commune, déduction faite de l'éventuelle aide apportée.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande .

2017 – 06 : Finances communales – Divers (7.10) : modification de la délibération relative aux tarifs communaux et droits divers 2017, adoptée le 30/11/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que par délibération en date du 30 novembre 2016, le conseil municipal a fixé les tarifs communaux et droits divers pour l'année 2017.

Il propose de modifier les points suivants :

- Mise à disposition à titre gratuit de la grande salle de l'Espace DOM'INNO pour les enterrements, en remplacement de la salle Sainte Bernadette, appelée à être déconstruite.

- Mise à disposition à titre gratuit de la salle des Fêtes un fois par an, pour l'organisation de manifestations par les associations caritatives de Dommartin-les-Toul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de mettre à disposition à titre gratuit, la grande salle de l'Espace Dom'Inno pour les enterrements.
- **DECIDE** de mettre à disposition à titre gratuit, une fois par an, la salle des Fêtes, pour l'organisation de manifestation par les associations caritatives de Dommartin-les-Toul

2017 – 07 : Autre domaine de compétence des communes (9.1) : Signature d'une convention avec le conseil départemental pour l'entretien du rond-point sur la RD 400

Point retiré de l'ordre du jour, le projet de convention nécessitant des précisions.
Sera représenté lors d'une prochaine séance

2017 – 08 : Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7) : validation du calcul des attributions de compensation figurant au rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} avril 2016, la communauté de communes du Toulois s'est vue transférer la compétence de la gestion de l'aire de passage située à TOUL, conformément aux statuts modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 mars 2016.

Dans ce contexte, la CLECT a du se prononcer sur l'évolution des attributions de compensations, afin de garantir la neutralité financière des transferts. Seule la commune de Toul est concernée par cette évolution.

La CLECT renouvelée sera ensuite amenée à procéder à une nouvelle révision pour prendre en compte les changements de compétences opérées au 1^{er} janvier 2017 (Incidence de la compétence PLUi notamment).

Le conseil municipal est donc appelé à valider le calcul des attributions de compensation tel que figurant au rapport de la CLECT ci-dessous :

Attributions de compensation définitives proposée par la CLECT :

Communes	Attributions définitives antérieures (conservées sauf Toul)	Attribution définitive modifiée (Toul)
Andilly	-7 531 €	
Ansauville	+3 439 €	
Bicqueley	-30 297 €	
Boucq	+4 715 €	
Bouvron	+14 329 €	
Bruley	+16 364 €	
Charmes-la-Côte	-10 237 €	
Chaudeney-sur-Moselle	+145 449 €	
Choloy-Ménillot	+26 009 €	
Domèvre-en-Haye	+27 360 €	
Domgermain	-34 058 €	
Dommartin-lès-Toul	+50 178 €	
Écrouves	-2 618 €	
Foug	+495 782 €	
Grosrouvres	+2 998 €	
Gye	+133 825 €	
Hamonville	+3 623 €	
Lagney	-11 483 €	
Laneuveville-derrière-Foug	-3 220 €	
Lay-Saint-Remy	-11 763 €	
Lucey	-23 520 €	
Manoncourt-en-Woëvre	+394 €	
Manonville	+16 748 €	
Ménil-la-Tour	-6 190 €	
Minorville	+11 701 €	
Noviant-aux-Prés	+17 806 €	
Pagny-derrière-Barine	-20 358 €	
Pierre-la-Treiche	-14 369 €	
Royaumelx	-9 602 €	
Sanzey	-4 514 €	
Toul	+5 414 013 €	+5 392 324 €
Tremblecourt	+9 983 €	
Trondes	-17 464 €	
Villey-le-Sec	+87 912 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le calcul des attributions de compensations tel que figurant au rapport de la CLECT ;

2017 – 09 : *Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)* : mise à jour du tableau des effectifs suite à la refonte des grades.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières de catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 01/01/2017, de modifier le tableau des emplois et de le mettre à jour comme suit :

Grade	Nombre d'emplois avant reclassement	Nombre d'emplois après reclassement
Filière technique		
Adjoint technique territorial	4	4
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	4
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Filière administrative		
Adjoint administratif territorial	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Attaché territorial principal	1	1
Filière médico-sociale		
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs ainsi mis à jour.

2017 – 10 : *Autre domaine de compétence des communes (9.1)* : **concours de la Résistance 2016 – 2017**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Comité départemental d'organisation du concours national du prix de la Résistance et de la Déportation, par lequel son Président nous informe de la poursuite de ses activités pour l'année Scolaire 2016-2017, avec pour thème «La négation de l'homme dans l'univers concentrationnaire nazi »

Les lauréats de ce concours seront récompensés le 21 mai prochain lors de la cérémonie de remise des prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'offrir des livres au concours de la Résistance en Lorraine, pour un montant TTC d'environ..... **80 €**

Séance levée à 21 h 30

- 2017 - 01 : *Autres domaines de compétences des Communes (9.1)* : signature d'une convention de fourniture de repas au périscolaire avec le syndicat mixte du grand Toulousain
- 2017 - 02 : *Autres domaines de compétences des Communes (9.1)* : signature d'une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention avec le syndicat mixte du Grand Toulousain pour l'année 2017
- 2017 - 03 : *Autres domaines de compétences des Communes (9.1)* : Syndicat des transports de l'agglomération Toulousaine : adhésion des communes de DOMGERMAIN et FOUG
- 2017 - 04 : *Finances locales – Subventions (7.5)* : Travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente : demandes de subvention au titre de la DETR et du CTS
- 2017 - 05 : *Finances locales – subventions (7.5)* : projet d'aire de jeux à côté du City Stade : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- 2017 - 06 : *Finances communales – Divers (7.10)* : modification de la délibération relative aux tarifs communaux et droits divers 2017, adoptée le 30/11/2016
- 2017 - 07 : *Autre domaine de compétence des communes (9.1)* : Signature d'une convention avec le conseil départemental pour l'entretien du rond-point sur la RD 400
- 2017 - 08 : *Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)* : validation du calcul des attributions de compensation figurant au rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 2017 - 09 : *Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. (4.1)* : modification du tableau des effectifs suite à reclassement
- 2017 - 10 : *Autre domaine de compétence des communes (9.1)* : concours de la Résistance 2016 – 2017

Pour copie conforme,
Le 9 février 2017
Le Maire,
Laurent GUYOT

